

Département du Finistère

**COMMUNE DE  
GUILLIGOMARC'H**



**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

**Conseil municipal  
du 15 juin 2020**

L'an **deux mil dix vingt**, le lundi **quinze juin** à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain FOLLIC, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : AUBANTON Philippe, PERROT Stéphane, MOREL Bruno, LE ROUX Isabelle, BOURBON Christophe, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, SIMON Florence, LE BOUTER Laëtitia, CHRISTIEN Martine, BEUVE Céline, STANGUENNEC Francis, MOLINIER Elodie, MOREL-LASSALE Stéphanie, formant la majorité des membres en exercice.

**Pas de membres absents.**

Mme MOREL-LASSALE Stéphanie a été élue **Secrétaire**.

La séance du conseil municipal est précédée par une **présentation de l'aménagement de la zone du Guernevez par Mme Anne-Sophie LE GAC** - Cabinet de géomètre LE BIHAN.

**2020-16 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal**

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, **le Conseil municipal décide**, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, **de déléguer au Maire la charge :**

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des **marchés et des accords-cadres** ainsi que toute décision concernant **leurs avenants**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et la révision du **louage de choses** pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- de passer les **contrats d'assurance** ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer, modifier ou supprimer les **régies comptables** nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des **concessions dans le cimetière communal** ;
- de régler les conséquences dommageables des **accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux** dans la limite de 5 000 € par sinistre.
- de réaliser les **lignes de trésorerie** dans la limite de 100 000 € ;

## Information délégations de fonctions et de signatures aux adjoints

Le Maire informe l'assemblée des délégations de fonctions et de signatures confiées à chaque adjoint, par arrêté municipal, à compter du 25 mai 2020 :

- **M. Philippe AUBANTON**, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire, pour remplir les fonctions et missions relatives aux **affaires scolaires et périscolaires**.
- **M. Stéphane PERROT**, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour remplir les fonctions et missions relatives à l'ensemble des affaires concernant **les bâtiments** dont les logements communaux, **les locations** (salles, mobilier...), **l'hygiène et la sécurité, la communication, l'informatique, les multimédias** ainsi que **les loisirs et la culture**.
- **M. Bruno MOREL**, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour remplir les fonctions et missions relatives à l'ensemble des affaires concernant la **voirie, les réseaux, l'eau, l'environnement, l'énergie, les déchets** ainsi que celles concernant la **jeunesse, les sports, les fêtes et animations, les associations**.
- **Mme Isabelle LE ROUX**, 4<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, pour remplir les fonctions et missions relatives aux **affaires sociales, à la solidarité et aux personnes âgées**.

## 2020-17 Création des COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L L2121-22 du code général des collectivités territoriales précise que le Conseil Municipal peut constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil. Le Maire est président de droit des commissions municipales (L.2121-22).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **après avoir procédé à la création des différentes commissions municipales,**
- vu les candidatures des conseillers pour les différentes commissions,

**Décide de ne pas recourir au vote à bulletin secret,**

**Désigne les membres des commissions municipales comme suit :**

<b>FINANCES</b> Budgets - comptabilité -taxes - impôts - subventions...	Responsable	M.	<b>FOLLIC Alain</b>
			Tous les conseillers municipaux
<b>TRAVAUX VOIRIE RESEAUX</b> Réseaux EP AC élec. tél haut débit, AC ANC STEP, Lotissements, énergies renouvelables...	Responsable	M.	<b>MOREL Bruno</b>
		Mme	BEUVE Céline
		M.	BOURBON Christophe
		Mme	EZANNO Sandrine
		M.	PERROT Stéphane
<b>TRAVAUX BATIMENTS - LOCATIONS - LOGEMENT COMMUNAUX - HYGIENE SECURITE</b> (salle, mobilier, site et chalet des Roches, baux, état des lieux, conventions...)	Responsable	M.	<b>PERROT Stéphane</b>
		Mme	CHRISTIEN Martine
		M.	GOUDÉDRANCHE Thierry
		Mme	MOLINIER Elodie
		Mme	SIMON Florence

<b>AFFAIRES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES</b> Ecole - garderie - cantine - ALSH...	Responsable	M.	<b>AUBANTON Philippe</b>
		Mme	BEUVE Céline
		Mme	LE BOUTER Laëtitia
		Mme	MOLINIER Elodie
		Mme	MOREL-LASSALLE Stéphanie
		Mme	SIMON Florence
<b>LOISIRS CULTURE FESTIVAL DES RIAS</b> Bibliothèque - Cybercommune Dis-moi ton livre - Culture bretonne	Responsable	M.	<b>PERROT Stéphane</b>
		Mme	EZANNO Sandrine
		M.	GOUDÉDRANCHE Thierry
		Mme	MOLINIER Elodie
		M.	STANGUENNEC Francis
<b>COMMUNICATION INFORMATIQUE MULTIMEDIAS</b> Site Internet - Bulletin municipal - Lettre d'information... RGPD	Responsable	M.	<b>PERROT Stéphane</b>
		Mme	BEUVE Céline
		M.	BOURBON Christophe
		Mme	LE BOUTER Laëtitia
<b>FETES ANIMATIONS ASSOCIATIONS JEUNESSE ET SPORTS</b> Fêtes locales et ext - Tourisme - Randonnées...	Responsable	M.	<b>MOREL Bruno</b>
		Mme	CHRISTIEN Martine
		Mme	EZANNO Sandrine
		Mme	MOLINIER Elodie
		Mme	MOREL-LASSALLE Stéphanie
		M.	PERROT Stéphane
		Mme	SIMON Florence
<b>EAU ENVIRONNEMENT ENERGIE DECHETS</b> CLE Sage Ellé Isole Laïta - Natura 2000 - Chasse - Pêche - Bassin du Scorff.... Carrière - Site des Roches du Diable...	Responsable	M.	<b>MOREL Bruno</b>
		M.	AUBANTON Philippe
		M.	BOURBON Christophe
		M.	PERROT Stéphane
<b>AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS</b> CCAS - Personnes âgées Banque alimentaire - ADMR IDES - Transport Solidarité....	Responsable	Mme	<b>LE ROUX Isabelle</b>
		Mme	CHRISTIEN Martine
		Mme	EZANNO Sandrine
		M.	STANGUENNEC Francis

Chacun a déclaré accepter mandat du Conseil municipal.

## **2020-18 Désignation des délégués de la commune de Guilligomarc'h**

Le Maire expose que suite au renouvellement du conseil Municipal il convient d'élire les délégués titulaires et suppléants de la commune auprès des syndicats et de désigner les représentants dans différents secteurs tels que la défense, l'énergie.

Cette désignation doit avoir lieu par vote à bulletin secret. Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5212-7,  
VU les statuts des différents syndicats,  
VU les candidatures pour les différents postes de délégués et référents

**Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret,  
Désigne les délégués titulaires et suppléants comme suit :**

<b>SDEF 29</b>	Titulaire	FOLLIC Alain
Syndicat Départemental	Titulaire	PERROT Stéphane
d'Énergie et d'Équipement du	Suppléant	BOURBON Christophe
Finistère	Suppléant	GOUDÉDRANCHE Thierry

**Désigne les correspondants et référents comme suit :**

Référent "Sécurité Routière"	BOURBON Christophe
Référent "Langue et culture Bretonne"	GOUEDDRANCHE Thierry
Correspondant "Défense"	AUBANTON Philippe

Chacun a déclaré accepter sa mission ou délégation.

## **2020-19 Commission d'appel d'offres**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la **commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;**

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste ;

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Sont candidats au poste de titulaire : AUBANTON Philippe, PERROT Stéphane, MOREL Bruno,

Sont candidats au poste de suppléant : GOUDÉDRANCHE Thierry, SIMON Florence, EZANNO Sandrine,

**Sont désignés en tant que :**

• **délégués titulaires :**

- AUBANTON Philippe
- PERROT Stéphane
- MOREL Bruno

• **délégués suppléants :**

- GOUDÉDRANCHE Thierry
- SIMON Florence
- EZANNO Sandrine

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité, les jour, mois et an que ci-dessus.



## **2020-21 Nombre et membres du Conseil d'administration du CCAS de Guilligomarc'h**

Le maire expose au conseil municipal qu'à chaque élection municipale, en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16, qu'il ne peut être inférieur à 8 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est élue par le conseil municipal (scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel) et l'autre moitié par le maire.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **FIXE à huit le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS**, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

- **PROCEDE à l'élection de ses représentants au conseil d'administration** parmi les candidats présentés par les conseillers municipaux, laquelle peut se résumer ainsi :

Votants : 15	Suffrages exprimés : 15
--------------	-------------------------

Ont obtenu :

- LE ROUX Isabelle : quinze voix (15)
- CHRISTIEN Martine : quinze voix (15)
- STANGUENNEC Francis : quinze voix (15)
- EZANNO Sandrine : quinze voix (15)

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

- Adjointe au maire	LE ROUX Isabelle
- Conseillère municipale	CHRISTIEN Martine
- Conseiller municipal	STANGUENNEC Francis
- Conseillère municipale	EZANNO Sandrine

Pas d'observations ni de réclamations.

Le Maire indique ensuite aux conseillers que les quatre autres membres du CCAS sont nommés par lui parmi des personnes qualifiées non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune (art.L.123-6du CASF).

Sont ainsi nommées :

Actions sociales prévention animation	Mme Marie-Annick BAHUON
Association Solidarité-Transport	Mme Elisabeth MERCIER
Déléguée MSA	Mme Françoise CHARLES
Associations Secours Populaire / Banque Alimentaire	Mme Myriam DANIEL

---

## **2020-22 Coordination de la gestion des Espaces Naturels Sensibles ENS**

Le Maire présente à l'assemblée la nouvelle convention de coordination de la gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle concerne six communes : Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Belon, Querrien, Quimperlé et Guilligomarc'h.

Elle définit les droits et obligations des parties pour la gestion et l'aménagement de sites ouverts au public :

- Conservatoire du littoral et le conseil Départemental du Finistère, propriétaires,
- Quimperlé Communauté, coordinateur des programmes d'actions
- Communes, gestionnaires des sites

pour une durée de 6 ans (reconductible une fois de façon expresse des deux propriétaires).

Pour Guilligomarc'h, sur le site des Roches du Diable, la commune s'engage notamment à assurer l'information et la concertation locale, l'entretien courant, les interventions urgentes de sécurité, la surveillance et le suivi de la convention sur le terrain.

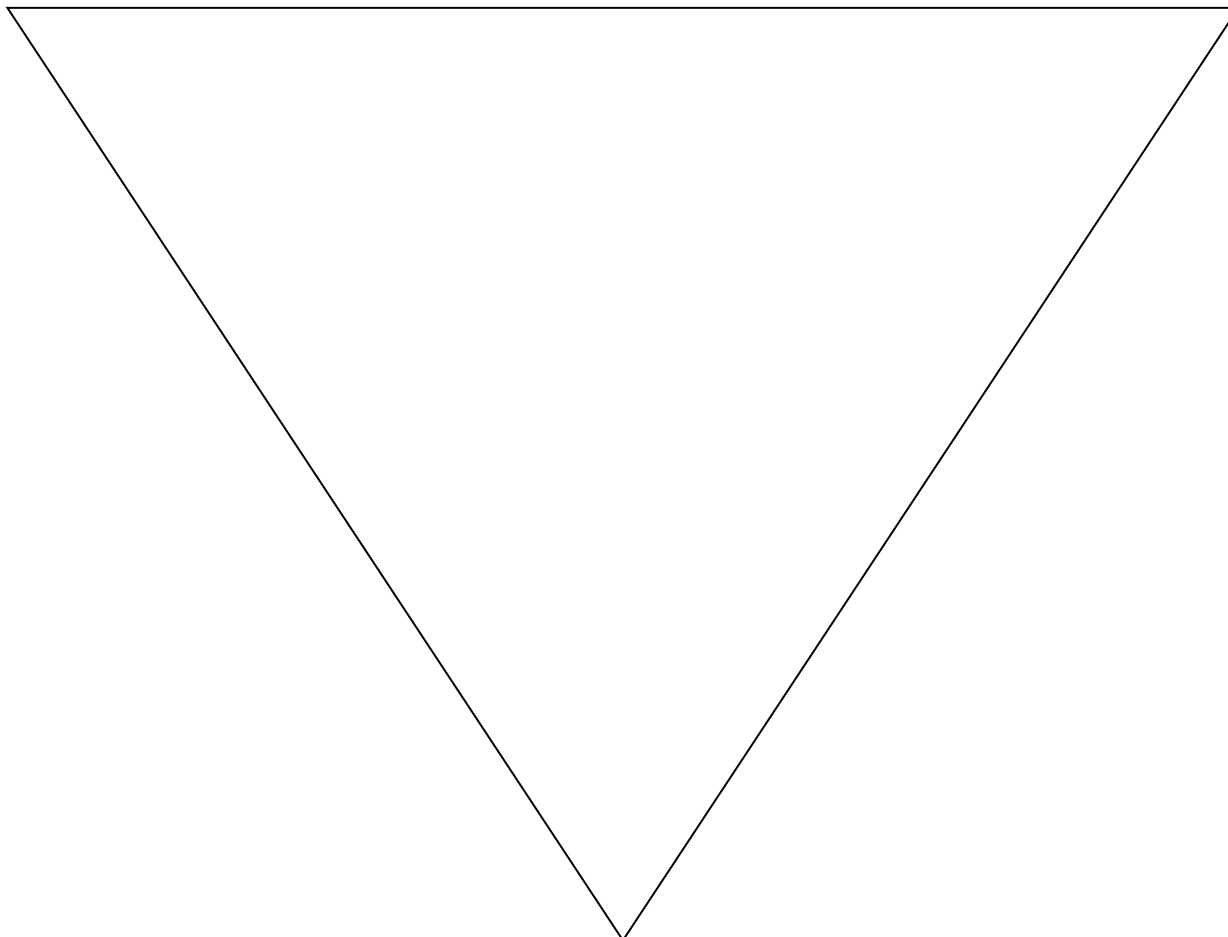
Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE et AUTORISE** le Maire à signer la **convention pour la coordination de la gestion des Espaces Naturels Sensibles** propriétés du Conservatoire du littoral et du Conseil Département du Finistère par Quimperlé Communauté sur les communes de Clohars-Carnoët, Moëlan-sur-Mer, Riec-sur-Belon, Guilligomarc'h, Querrien, Quimperlé.
- ✓ **DESIGNE** M. Bruno MOREL comme représentant de la commune.
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à la gestion du site des Roches du Diable.

#### **Questions diverses :**

Il est demandé par les parents d'élèves le changement de fermeture des toilettes à l'extérieur de l'école.

Il est signalé le stationnement d'un véhicule devant la porte d'entrée de la garderie/cantine qui bloque l'accès PMR et masque le défibrillateur.



# Commune de Guilligomarc'h

## Table chronologique

### Conseil municipal du 15 juin 2020

15 06 2020		Intervenant extérieur	Présentation de l'aménagement de la zone du Guernevez par Mme Sophie LE GAC - Cabinet de géomètre LE BIHAN	Page 2020 / 156R
15 06 2020	2020-16	Délibération	Délégations du Conseil Municipal au Maire	Page 2020 / 156R
15 06 2020		Information	INFORMATION Délégation de fonctions aux adjoints	Page 2020 / 156V
15 06 2020	2020-17	Délibération	Commissions municipales	Page 2020 / 156V
15 06 2020	2020-18	Délibération	Délégués communaux	Page 2020 / 157R
15 06 2020	2020-19	Délibération	Commission d'appel d'offres	Page 2020 / 157V
15 06 2020	2020-20	Délibération	Commission des impôts directs	Page 2020 / 158R
15 06 2020	2020-21	Délibération	Conseil d'Administration du CCAS	Page 2020 / 158V
15 06 2020	2020-22	Délibération	Convention Espaces Naturels Sensibles	Page 2020 / 158V
15 06 2020			Questions diverses	Page 2020 / 159R

